L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL.—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 14 JANVIER 1850.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE,
No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 14 JANVIER 1850.

Conseil-Général.—Le manque d'espace nous force de renvoyer à demain la publication du rapport du Conseil-Général.

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE.

Washington n'offre presque rien à glaner à la chronique. Avec la meilleure volonté du monde et avec toute l'imaginative qu'on reconnait aux journalistes, il serait difficile de composer un maigre bulletin des petits événemens dont le télégraphe et la malle, l'un devançant l'autre, nous apportent journellement le récit.

Nous apprenons d'abord que M. Campbell, le greffier de l'ancienne chambre des représentans, a été réélu à ce poste. Cette nouvelle n'est pas d'une très vaste importance, mais enfin elle a le mérite d'être une nouvelle, et par le temps d'aridité où nous sommes, c'est déjà quelque chose.

L'éternelle question de l'esclavage continue à être le prétexte de furibondes harangues dans l'une et l'autre chambre du Congrès. Il faut une robuste patience pour lire tous ces discours revus et considérablement augmentés qui ressassent de vieux argumens usés et qui montrent la corde à chaque bout de phrase et à chaque point exclamatif. Quand donc les fanatiques du Nord en auront-ils fini avec leurs éternelles déclamations ? Encore s'ils exprimaient l'opinion et la volonté de leurs commettans ! Mais non, on se trompe étrangement si l'on croit que le Nord a l'esclavage en horreur. Que lui importe après tout ? Il sait qu'il n'est pas facile de détruire cette institution et que si une transformation sociale doit s'opérer un jour, ce sera l'œuvre du temps seul. Il le sait et, malgré tout le bruit que font Giddings et ses accolytes, la paix de l'Union ne sera pas troublée.

Le moment est venu, nous le croyons, d'imposer silence aux abolitionistes. Leurs fausses doctrines et leur hypocrite philantropie irritent le Sud qui y veut décidément mettre un terme. Cette irritation si naturelle, plusieurs représentans et sénateurs des Etats libres la partagent. Ils sont fatigués d'entendre éternellement geindre et miauler leur collègues négrophiles. Non seulement ils comprennent l'impatience du Sud, mais ils l'approuvent.

Nous ne parlons pas au hasard, nous n'imaginons rien ; ce que nous disons ici est consigné dans les journaux de New-York, du Massachusetts, du Connecticut, etc.

Savez-vous ce qu'affirment plusieurs honorables représentans du Nord ? C'est que les *neuf-dixièmes* de leurs commettans s'intéressent autant à l'abolition de l'esclavage qu'à la suppression du commerce de l'opium dans le céleste Empire. Qu'importe aux manufacturiers l'existence de l'esclavage ? Ce qu'il leur faut, c'est du coton, et ils savent bien qu'ils n'en auront plus si l'on décrète parmi les noirs des Etats du Sud le travail purement volontaire tel qu'il existe dans les Antilles anglaises.

Chose remarquable et qui étonnera peut-être quelques-uns de nos lecteurs, les adversaires les plus violens du proviso Wilmot se trouvent parmi les hommes du Nord. Mais ils n'osent pas exprimer tout haut leur opinion. Les fanatiques qui siègent au Congrès trouveraient moyen de les perdre dans l'esprit des négrophiles qui forment malheureusement dans les Etats libres l'appoint des majorités. Il n'est pas rare cependant d'entendre des hommes du Nord déclarer hautement que le Sud faillirait à tous ses devoirs s'il ne maintenait énergiquement par les voies constitutionnelles et ses droits et ses franchises menacés.

Passons. M. Cass a proposé de suspendre tout rapport diplomatique avec l'Autriche. Nous approuvons la pensée de l'honorable sénateur du Michigan, mais nous doutons que ses collègues accueillent favorablement sa proposition. L'homme d'Etat doit considérer avant tout l'utilité pratique d'une mesure. L'Autriche serait médiocrement humiliée du rappel de notre ambassadeur, elle y verrait probablement une boutade du gouvernement de Washington et rien de plus. Est-ce qu'en rappelant notre ministre et en suspendant nos relations diplomatiques avec le cabinet de Vienne, nous ramènerons celui-ci à d'autres sentimens et à une politique moins cruelle ? Est-ce que nous lui inspirerons par ce moyen le respect des droits du peuple ? Au contraire, sa frayeur de la souveraineté populaire s'en accroîtrait, et elle serait dès lors portée à faire peser un joug plus lourd sur les malheureuses populations de la Hongrie.

Le rappel de notre ministre n'aurait donc plus que le caractère d'une banale protestation ! Triste chose et ineffable naïserie qu'une protestation lorsqu'elle ne doit pas être suivie, dans l'occasion, d'actes de vigueur ! On proteste d'abord pour agir ensuite, si besoin est, mais on ne proteste pas pour le simple plaisir de protester : c'est un principe que ne devraient jamais oublier les gouvernemens, car alors une protestation aurait quelque valeur et serait prise en sérieuse considération par le cabinet auquel elle serait adressée.

Nous croyons donc qu'il vaut mieux laisser à Vienne le ministre des Etats-Unis; grâce à sa position, il pourra être utile aux populations asservies, mais si nous abandonnons la partie comment notre voix parviendra-t-elle jamais aux oreilles des rois ? Pour être logique, M. Cass aurait dû demander en même temps le rappel du ministre des Etats-Unis à Londres, car l'Angleterre opprime l'Irlande.

M. Cass, sénateur, nous conduit tout naturellement au rôle que ses collègues et lui-même se disposent, dit-on, à jouer. Ils auraient résolu, pour forcer la main au président, de rejeter systématiquement toutes les nominations qui lui seront soumises. Nous avons peine à croire à une pareille démence. Le chef du pouvoir exécutif a le droit de nomination et de destitution; tous les présidens l'ont exercé : pourquoi le nierait-on aujourd'hui au général Taylor. Pourquoi ce qui était bien chez M. Polk serait-il un crime chez son successeur ? Les démocrates du sénat ont-ils donc, pour l'appréciation des actes de l'administration, deux poids et deux balances ? Nous croirons à la calomnie, jusqu'à ce que la Chambre haute du Congrès nous prouve que nous avons eu tort de la juger trop favorablement.

Aucun projet de loi affectant les intérêts généraux de l'Union n'a encore été soumis au Congrès, si ce n'est une proposition de M. White, sénateur, pour la révision du tarif de 1846. Les chambres ne se mettront réellement au travail que dans quelques semaines. La session sera longue et les honorables pensent sans doute qu'il est inutile de se hâter.

La question du Nicaragua.—Les prétentions mutuelles de l'Angleterre et des Etats-Unis sur une partie du territoire du Nicaragua se règleront à l'amiable. Ces deux gouvernemens sont trop sensés et comprennent trop bien les intérêts de leurs nationaux pour recourir à une solution brutale lorsque les voies de la conciliation sont ouvertes. On se rappelle sans doute le passage du manifeste du président qui a rapport à cette question. Voici maintenant quelques lignes d'un discours prononcé dernièrement à Londres par le ministre américain près le cabinet de St-James. M. Lawrence assistait au banquet annuel de l'Hôpital écossais. Le président, sir Charles Napier ayant porté un toast au président des Etats-Unis et au ministre américain, celui-ci se leva et dit :

"Mon valeureux ami a fait allusion à de grandes améliorations projetées par le gouvernement des Etats-Unis. Je suis heureux de pouvoir vous annoncer qu'un chemin de fer reliera bientôt les deux Océans et que dans environ un an et demi, vous verrez d'ardentes locomotives s'élancer d'une extrémité de l'isthme à l'autre. (Applaudissemens.) Quant à un autre projet dont on parle depuis plus de trois cents ans, j'espère qu'il ne tardera pas à être réalisé. Permettez-moi de vous dire cependant, messieurs, que les Etats-Unis ne réclament pas de priviléges exclusifs pour l'exécution de l'un ou de l'autre de ces grands travaux d'utilité publique. Ils s'adresseront à ce pays pour solliciter sa coopération dans la grande œuvre. Ils demanderont à la Grande Bretagne de se joindre à eux pour garantir la neutralité d'intérêt dans ces grandes voies de communications. Ils n'exigent pas de priviléges exclusifs et ils n'en accorderont pas. Le territoire sera neutre et partant ouvert au [illegible]. Si les Etats-Unis prennent l'initiative, les [illegible] qu'ils établiront serviront [illegible] à tous les peuples."

Ces paroles de M. Lawrence ont été vivement applaudies et peuvent [illegible] l'expression [illegible] de l'administration.

MM. Clay et Benton.—Le contraste est frappant entre ces deux hommes. L'un et l'autre ont joui d'une très grande popularité, mais un seul a su la retenir, M. Clay. Il y a deux ans, les principaux démocrates du Sénat eussent voulu nommer M. Benton lieutenant-général de l'armée des Etats-Unis; aujourd'hui ils refusent de le nommer même rapporteur du comité des affaires militaires. Abandonné des siens, il ne trouve plus d'appui nulle part. Il n'en est pas de même de M. Clay. Rentré dans la vie publique après plusieurs années de retraite, il a retrouvé des amis qui lui sont toujours restés fidèles. Sa popularité d'autrefois ne lui a pas fait défaut un seul instant et la position qu'il a prise au Sénat tendra à la lui conserver. Il n'a pas voulu se poser comme chef de parti, honneur auquel il aurait plus de droit qu'aucun de ses collègues. Il est rentré dans la chambre haute, théâtre de ses triomphes passés, sans autre ambition que celle de servir ses commettans et le peuple en général. Lui non plus n'est le rapporteur d'aucun comité, mais il n'a pas été, comme M. Benton, frappé d'ostracisme, car c'est lui qui a demandé qu'on ne le distinguât pas des autres membres et qu'on le laissât dans l'obscurité dont il ne veut plus sortir.

DÉPECHE TÉLÉGRAPHIQUE
TRANSMISE A L'ABEILLE.

Baltimore, 11 janvier 1850.

ÉLECTION D'UN GREFFIER.

M. Campbell, greffier de l'ancienne Chambre des Représentans, a été réélu à ce poste après plusieurs scrutins. Les suffrages se sont repartis comme suit : Campbell—112 voix ; French—96.

CONGRÈS.

Sénat, 4 janvier.—M. Mason présente un bill pour assurer l'extradition des esclaves fugitifs. Ce bill est référé au comité judiciaire.

La résolution de M. Cass portant que le gouvernement des Etats-Unis cessera tout rapport diplomatique avec l'Autriche est pris ensuite en considération.

M. Cass prend la parole en faveur de cette résolution. Je ne pense pas, dit-il, que personne objecte à ma proposition. Grâce aux rapports qui existent entre les nations, elles ne forment toutes qu'une seule famille. Nous sommes dans un siècle de progrès. La presse proclame le jugement du présent et cherche à pénétrer jusque dans les secrets de l'avenir. Aucun pouvoir n'échappe à la censure de la presse. C'est l'opinion publique qui gouverne aujourd'hui le monde. Nos relations commerciales avec l'Autriche sont-elles de nature à nous forcer d'avoir un ministre près de ce gouvernement ? Non. En accomplissant un acte de justice morale, nous ne léserons donc pas les intérêts nationaux. Je ne dis pas que ma résolution humiliera l'orgueilleuse Autriche qui a déjà été obligée de reconnaître la puissance supérieure de la Russie. Ma proposition doit être considérée comme une censure; si on lui ôtait ce caractère, elle n'aurait plus de signification. Il est également de notre devoir d'exprimer nos sympathies pour les peuples qui veulent reconquérir leurs libertés perdues. C'est la seule manière de se soutenir et de se protéger mutuellement. Je compte sur la coopération de l'honorable sénateur du Kentucky (M. Clay), mais je crains, d'après une remarque qu'il a faite en plaisantant, qu'il n'appartienne pas au parti du progrès. J'espère aussi être soutenu par l'honorable sénateur du Massachusetts (M. Webster), dont le discours en faveur de la cause hongroise nous a rappelé ceux de Pitt l'aîné, dans ses plus beaux jours. M. Cass lit quelques passages du discours de M. Webster et plusieurs extraits des célèbres harangues de Henry Clay en faveur de l'indépendance des Etats espagnols de l'Amérique du Sud. Il termine en protestant de son amitié pour la personne nommée récemment à l'ambassade de Vienne. Il n'agit d'après aucune inspiration personnelle. Si Franklin lui-même représentait en ce moment les Etats-Unis près du gouvernement autrichien il demanderait son rappel. Cependant M. Webb est parti précipitamment pour son poste la veille même de la réunion du Sénat. Cette raison m'empêchera de ratifier sa nomination ainsi que celle de M. Letcher, notre nouveau ministre au Mexique, qui a quitté les Etats-Unis le 22 décembre.

Après quelques observations de MM. Leward et Foote, le Sénat s'ajourne à lundi.

Chambre des Représentans.—M. White annonce qu'il présentera un bill pour abroger le tarif de 1846.

L'élection du greffier est renvoyée au lundi, 7 janvier.

La Chambre s'ajourne.

Ministre des Etats-Unis en Autriche.—On écrit de Washington que l'ordre a été transmis au colonel Webb d'attendre à Londres ou à Paris de nouvelles instructions du gouvernement avant de se rendre à son poste.

Revue du Nouveau Monde.—Le numéro V de cette revue nous a été remis hier. Il renferme, comme les précédens, une riche variété de nouvelles intéressantes empruntées aux feuilles parisiennes et des articles d'élite dus à la plume de M. de Trobriand.

Texas.—Le *Palmetto* nous a apporté des journaux de Galveston jusqu'au 9 courant. Le bruit s'était répandu à Austin que la petite vérole venait de se déclarer dans cette ville; plusieurs membres de la législature ont aussitôt proposé de s'ajourner. Il n'est pas encore sûr que cette maladie règne véritablement dans la capitale du Texas. Aux dernières dates en assurait à Matamoros que Santa-Anna avait été élu député au Congrès mexicain par l'Etat de Vera-Cruz.

Commerce des Etats-Unis.—La valeur totale des importations faites aux Etats-Unis pendant l'année qui s'est terminée le 3 juin dernier est de $147,857,439. Les exportations dans la même période se sont élevées au chiffre de $145,755,820, laissant en faveur du commerce d'importation une balance de $2,101,619.

Consuls-généraux.—Le Président a reconnu M. Felix Lacoste comme consul-général de la République Française à New York, et M. Cezar Henrique Stuart de la Figanière comme consul-général de Portugal dans la même ville.

Californie.—Onze navires quitteront Baltimore dans quelques jours pour la Californie. Ce sont maintenant de véritables flottes qui mettent à la voile pour l'Eldorado de l'Amérique occidentale.

Mortalité a New-York.—Il a été constaté à New-York, dans le courant de l'année dernière, 22,372 décès. Le chiffre de la mortalité en 1848 n'avait pas dépassé 14,618. C'est donc une augmentation de 7,754 décès qu'il faut sans doute attribuer au choléra.

Chronique Locale.

Hans [illegible] et Wm. Harris, arrêtés ces jours derniers sous l'accusation d'avoir volé $5,000 de poudre d'or dans l'appartement de M. Whiting, sont sortis de prison [illegible] après avoir fourni le cautionnement [illegible] par la Cour. Après avoir été relâchés les accusés se séparèrent, Harris se dirigea vers la cyprière par la rue du Canal, et on le vit bientôt activement occupé à creuser la terre. Quelques officiers de police informés de ce fait, se mirent à sa poursuite et l'arrêtèrent au moment où il sortait d'une pharmacie où il avait été peser le fruit de son travail; c'est à dire environ dix-huit onces d'or.

—Samedi soir un nommé Thomas Papineau s'introduisit dans le bureau de banque de M. J. Robb; sans être intimidé par la présence de plusieurs personnes, il s'empara d'un sac d'argent et s'enfuit à toute course, mais en tournant la rue Gravier il se heurta contre une personne qui marchait en sens contraire, et fut renversé par le choc. Cet accident décida du sort du hardi voleur, et peu après il était arrêté et incarcéré au corps de garde.

—Le recorder Génois a envoyé hier devant la 1ère Cour de District, le nommé Timothé Dickenson, accusé d'avoir enlevé un esclave appartenant à M. Stewart. Au moment de son arrestation, l'accusé était sur le point de quitter l'Etat avec le nègre.

Conseil de la 1re Municipalité.—Ce Conseil s'est réuni samedi, sous la présidence du recorder Génois. Après avoir passé une résolution ordonnant au trésorier de mettre de côté la somme de $135,000 sur les revenus des wharfs et marchés, afin de faire face à la proportion que la 1re municipalité doit payer cette année sur la dette de la ville, M. Duncan proposa que les mesures et résolutions passées à la dernière séance du Conseil soient ré-adoptées. Une tentative fut alors faite pour faire revivre le renvoi du commissaire Birmingham, mais elle échoua, et la résolution de M. Duncan fut conservée.

Réouverture du Café JEFFERSON, RUE DE CHARTRES, NO. 175.

COURVOISIER & CO. ayant fait l'acquisition de l'ancien établissement de ce nom, donnent avis au public et à leurs amis que ce soir 14 du courant, ils en feront la réouverture par un punch qui ne laissera rien à désirer aux amateurs. Courvoisier & Co osent espérer que cet établissement complètement remeublé et agrandi d'une vaste salle contenant trois excellens billiards, et qui toujours sera pourvu de liqueurs et boissons de premier choix, ne manquera de leur assurer un patronage qu'ils [illegible] de satisfaire le public. 14 janv—1f

VINS DE XERES en barils de 3 et 10 gallons de supérieure qualité, à vendre par
FDO. PUIG & PUIG,
4jan 60, rue Commune.

FEUILLETON.

SUITE DES Mémoires d'un Médecin.

LE COLLIER DE LA REINE.

Le Débiteur et le créancier.

Le cardinal regardait faire son hôte d'un air presque hébété.

—Eh bien ! fit celui-ci, maintenant que nous avons renouvelé connaissance, monseigneur, causons, si vous voulez.

—Oui, reprit le prélat se remettant peu à peu, oui, causons de ce recouvrement, que.... que....

—Que je vous indiquais dans ma lettre, n'est-ce pas, votre éminence a hâte de savoir.... à

—Oh ! c'était un prétexte, n'est-ce pas, à ce que je présume, du moins.

—Non, monseigneur, pas le moins du monde, c'était une réalité, et des plus sérieuses, je vous assure. Ce recouvrement vaut tout-à-fait la peine d'être effectué, attendu qu'il s'agit de cinq cent mille livres, et que cinq cent mille livres, c'est une somme.

—Et une somme que vous m'avez gracieusement prêtée, même, s'écria le cardinal en laissant apparaître sur son visage une légère pâleur.

—Oui, monseigneur, que je vous ai prêtée, dit Balsamo ; j'aime à voir dans un grand prince comme vous une si bonne mémoire.

Le cardinal avait reçu le coup, il sentait une sueur froide descendre de son front à ses joues.

—J'ai cru un moment, dit-il en essayant de sourire, que Joseph Balsamo, l'homme surnaturel, avait emporté sa créance dans la tombe, comme il avait jeté mon reçu dans le feu.

—Monseigneur, répondit gravement le comte, la vie de Joseph Balsamo est indestructible, comme l'est cette feuille de papier que vous croyiez anéantie.

La mort ne peut rien contre l'élixir de vie, le feu ne peut rien contre l'amiante.

—Je ne comprends pas, dit le cardinal à qui un éblouissement passait devant les yeux.

—Vous allez comprendre, monseigneur, j'en suis sûr, dit Cagliostro.

—Comment cela ?

—En reconnaissant votre signature.

Et, il offrit un papier plié au prince, qui, même avant de l'ouvrir, s'écria :

—Mon reçu !

—Oui, monseigneur, votre reçu, répondit Cagliostro, avec un léger sourire, mitigé encore par une froide révérence.

—Vous l'avez brûlé cependant, monsieur, j'en ai vu la flamme.

—J'ai jeté ce papier dans le feu, c'est vrai, dit le comte, mais comme je vous l'ai dit, monseigneur, le hasard a voulu que vous ayez écrit sur un morceau d'amiante, au lieu d'écrire sur un papier ordinaire, de sorte que j'ai retrouvé le reçu intact sur les charbons consumés.

—Monsieur, dit le cardinal avec une certaine hauteur, car il croyait voir dans la représentation de ce reçu, une marque de défiance, monsieur, croyez bien que je n'eusse pas plus renié ma dette sans ce papier que je ne la renie avec ce papier ; ainsi vous avez eu tort de me tromper.

—Moi, vous tromper, monseigneur, je n'en ai pas eu un instant l'intention, je vous jure.

Le cardinal fit un signe de tête.

—Vous m'avez fait croire, monsieur, dit-il, que le gage était anéanti.

—Pour vous laisser la jouissance calme et heureuse des cinq cent mille livres, répondit à son tour Balsamo, avec un léger mouvement d'épaules.

—Mais enfin, monsieur, continua le cardinal, comment pendant dix années, avez-vous laissé une pareille somme en souffrance ?

—Je savais, monseigneur, chez qui elle était placée. Les événemens, le jeu, les voleurs, m'ont successivement dépouillé de tous mes biens. Mais sachant que j'avais cet argent en sûreté, j'ai patienté et attendu jusqu'au dernier moment.

—Et le dernier moment est arrivé ?

—Hélas ! oui, monseigneur !

—De sorte que vous ne pouvez plus patienter ni attendre.

—C'est en effet, chose impossible pour moi, répondit Cagliostro.

—Ainsi vous me redemandez votre argent ?

—Oui, monseigneur.

—Dès aujourd'hui.

—S'il vous plaît ?

Le cardinal garda un silence tout palpitant de désespoir.

Puis, d'une voix altérée :

—Monsieur le comte, dit-il, les malheureux princes de la terre n'improvisent point des fortunes aussi rapides que vous autres enchanteurs, qui commandez aux esprits de ténèbres et de lumières.

—Oh ! monseigneur, dit Cagliostro, croyez bien que je ne vous eusse pas demandé cette somme si je n'avais su d'avance que vous l'aviez.

—J'ai cinq cent mille livres, moi ! s'écria le cardinal.

—20,000 livres en or, 10,000 en argent, et le reste en bons de caisse.

Le cardinal pâlit.

—Lesquels sont là dans cette armoire de Boule, continua Cagliostro.

—Oh ! monsieur, vous savez cela ?

—Oui, monseigneur, et je sais aussi tout ce qu'il vous a fallu faire de sacrifices pour vous procurer cette somme. J'ai ouï dire même que vous aviez acheté cet argent deux fois sa valeur.

—Oh ! c'est bien vrai, cela.

—Mais....

—Mais !.... s'écria le malheureux prince.

—Mais moi, Monseigneur, continua Cagliostro, depuis dix ans, j'ai vingt fois failli mourir de faim ou d'embarras à côté de ce papier qui représentait pour moi un demi-million; et cependant, pour ne point vous troubler, j'ai attendu. Je crois donc que nous sommes à peu près quittes, monseigneur.

—Quittes, monsieur, s'écria le prince; oh ! ne dites pas que nous sommes quittes, puisqu'il vous reste l'avantage de m'avoir si généreusement prêté une somme de cette importance; quittes ! oh non ! non ! je suis et demeurerai éternellement votre obligé. Seulement, monsieur le comte, je vous demande pourquoi vous, qui pouviez depuis dix ans me redemander cette somme, vous avez gardé le silence ! Pendant ces dix ans, j'eusse eu vingt occasions de vous rendre cet argent sans me gêner.

—Tandis qu'aujourd'hui ?.... demanda Cagliostro.

—Oh ! aujourd'hui je ne vous cache point, s'écria le prince, que cette restitution que vous exigez, car vous l'exigez, n'est-ce pas ?

—Hélas ! monseigneur.

—Eh bien ! me gêne horriblement.

Cagliostro fit de la tête et des épaules un petit mouvement qui signifiait :—Que voulez-vous, monseigneur, cela est ainsi et ne peut être autrement.

—Mais vous qui devinez tout, s'écria le prince; vous qui savez lire au fond des cœurs, et même au fond des armoires, ce qui est quelquefois bien pis, vous n'en êtes probablement pas à apprendre pourquoi je tiens tant à cet argent, et quel est l'usage mystérieux et sacré auquel je le destine ?

—Vous vous trompez, monseigneur, dit Cagliostro d'un ton glacial; non, je ne m'en doute pas, et mes secrets, à moi, m'ont rapporté assez de chagrins, de déceptions et de misères, pour que je n'aille point m'occuper des secrets d'autrui à moins qu'ils ne m'intéressent. Il m'intéressait de savoir si vous aviez de l'argent ou si vous n'en aviez pas, attendu que j'avais de l'argent à réclamer de vous. Mais sachant une fois que vous aviez cet argent, peu m'importait à quoi vous le destiniez. D'ailleurs, monseigneur, si je savais en ce moment la cause de votre embarras, elle me paraîtrait peut être fort grave et tellement respectable que j'aurais la faiblesse de temporiser encore, ce qui, dans les circonstances présentes, je vous le répète, m'occasionnerait le plus grand préjudice. Je préfère donc ignorer.

—Oh ! monsieur, s'écria le cardinal dont ces dernières paroles venaient de réveiller l'orgueil et la susceptibilité, ne croyez pas au moins que je veuille vous apitoyer sur mes embarras personnels ; vous avez vos intérêts ; ils sont représentés et garantis par ce billet ; ce billet est signé de ma main, c'est assez. Vous allez avoir vos cinq cent mille livres.

Cagliostro s'inclina.

—Je sais bien, continua le cardinal dévoré par la douleur de perdre en une minute tant d'argent péniblement amassé, je sais, monsieur, que ce papier n'est qu'une reconnaissance de la dette, et ne fixe pas d'échéance au paiement.

—Votre Eminence veut-elle m'excuser, répliqua le comte ; mais je m'en rapporte à la lettre de ce reçu, et j'y vois écrit :

"Je reconnais avoir reçu de M. Joseph Balsamo la somme de 500,000 livres, que je lui paierai sur sa première demande.

"Signé Louis de Rohan."

Le cardinal frissonna de tous ses membres; il avait oublié non-seulement la dette, mais encore les termes dans lesquels elle était reconnue.

—Vous voyez, monseigneur, continua Balsamo, que je ne demande pas l'impossible, moi. Vous ne pouvez pas, soit. Seulement, je regrette que votre éminence paraisse oublier que la somme a été donnée par Joseph Balsamo spontanément, dans une heure suprême, et cela à qui, à M. de Rohan, qu'il ne connaissait pas. Voilà, ce me semble, un de ces procédés de grand seigneur que M. de Rohan, si grand seigneur de toute manière, eût pu imiter pour la restitution. Mais vous avez jugé que cela ne devait point se faire ainsi, n'en parlons plus; je reprends mon billet. Adieu, monseigneur.

Et Cagliostro ploya froidement le papier et s'apprêta à le remettre dans sa poche.

Le cardinal l'arrêta.

—Monsieur le comte, dit-il, un Rohan ne souffre pas que personne au monde lui donne des leçons de générosité. D'ailleurs, ici, ce serait tout simplement une leçon de probité. Donnez-moi ce billet, monsieur, je vous prie, afin que je le paie.

Ce fut Cagliostro qui, à son tour, parut hésiter.

En effet, le visage pâle, les yeux gonflés, la main vacillante du cardinal semblaient émouvoir en lui une compassion très vive.

Le cardinal, tout fier qu'il fût, comprit cette bonne pensée de Cagliostro. Un moment il espéra qu'elle serait suivie d'un bon résultat.

Mais soudain l'œil du comte s'endurcit, un nuage courut entre ses sourcils froncés, et il tendit la main et le billet au cardinal.

M. de Rohan, frappé au cœur, ne perdit pas un instant ; il se dirigea vers l'armoire qu'avait signalée Cagliostro et en tira une liasse de billets sur la caisse des eaux et forêts ; puis il désigna du doigt plusieurs sacs d'argent, et tira [illegible]

—[illegible] dit-il, voilà vos cinq cent mille livres ; seulement je vous dois encore les intérêts de [illegible] pour les intérêts, en admettant que vous refusiez l'intérêt composé, qui ferait une somme plus considérable encore. Je vais faire faire les comptes par mon intendant et vous donner des sûretés pour ce paiement, en vous priant de vouloir bien m'accorder du temps.

—Monseigneur, répondit Cagliostro, j'ai prêté cinq cent mille livres à M. de Rohan. M. de Rohan me doit cinq cent mille livres, et pas autre chose. Si j'eusse désiré toucher des intérêts, je les eusse stipulés dans le reçu. Mandataire ou héritier de Joseph Balsamo, comme il vous plaira, car Joseph Balsamo est bien mort, je ne dois accepter que les sommes énoncées dans la reconnaissance ; vous me les payez, je les reçois et vous remercie, en vous priant d'accepter mes respectueuses révérences. Je prends donc les billets, monseigneur, et comme j'ai instamment besoin de la somme tout entière dans la journée, j'enverrai prendre l'or et l'argent que je vous prie de me tenir prêts.

Et sur ces mots, auxquels le cardinal ne trouvait rien à répondre, Cagliostro mit la liasse de billets dans sa poche, salua respectueusement le prince, aux mains duquel il laissa le billet, et sortit.

—Le malheur n'est que pour moi, soupira M. de Rohan, après le départ de Cagliostro, puisque la reine est en mesure de payer, et qu'à elle, au moins, un Joseph Balsamo inattendu ne viendra pas réclamer un arriéré de cinq cent mille livres.

Comptes de ménage.

C'était l'avant-veille du premier paiement indiqué par la reine. M. de Calonne n'avait pas encore tenu ses promesses. Ses comptes n'étaient point signés du roi.

C'est que le ministre avait eu beaucoup de choses à faire. Il avait un peu oublié la reine. Elle, de son côté, ne pensait pas qu'il fût de sa dignité de rafraîchir la mémoire du contrôleur des finances. Ayant reçu sa promesse, elle attendait.

Cependant elle commençait à s'inquiéter et à s'informer, à chercher les moyens de parler à M. de Calonne sans compromettre la reine, quand un billet lui vint du ministre.

"Ce soir, disait-il, l'affaire dont Votre Majesté m'a fait l'honneur de me charger sera signée au conseil, et les fonds seront chez la reine demain matin."

Toute sa gaîté revint aux lèvres de Marie-Antoinette. Elle ne songea plus à rien, pas même à ce lendemain si lourd.

On la vit même chercher dans ses promenades les plus secrètes allées, comme pour isoler ses pensées de tout contact matériel et mondain.

Elle se promenait encore avec Mme de Lamballe et le comte d'Artois qui l'avaient rejointe quand le roi entra au conseil après son dîner.

Le roi était d'une humeur difficile. Les nouvelles de Russie se présentaient mauvaises. Un vaisseau s'était perdu dans le golfe de Lion. Quelques provinces refusaient l'impôt. Une belle mappemonde, polie et vernie par le roi lui-même, avait éclaté de chaleur, et l'Europe se trouvait coupée en deux parties, à la jonction du 30e degré de latitude avec le 55e de longitude. Sa Majesté boudait tout le monde,—même M. de Calonne.

En vain, celui-ci offrit-il son beau portefeuille parfumé avec sa mine riante. Le roi se mit, silencieux et morose, à griffonner sur un morceau de papier blanc de *hachures* qui signifiaient : Tempête,—comme les *bonshommes* et les *chevaux* signifiaient beau temps.

Car la manie du roi était de dessiner pendant les conseils. Louis-XVI n'aimait pas à regarder les gens en face, il était timide ; une plume à sa main lui donnait assurance et maintien. Pendant qu'il s'occupait ainsi, l'orateur pouvait développer ses argumens ; le roi, levant un œil furtif, prenait çà et là un peu du feu de ses regards, tout juste autant qu'il en fallait, pour ne pas oublier l'homme en jugeant l'idée.

Parlait-il lui-même, et il parlait bien, son dessin ôtait tout air de prétention à son discours, il n'avait plus de geste à faire ; il pouvait s'interrompre ou s'échauffer à loisir, le trait sur le papier remplaçait au besoin les ornemens de la parole.

Le roi prit donc la plume, selon son habitude, et les ministres commencèrent la lecture des projets ou des notes diplomatiques.

Le roi ne souffla pas le mot, il laissa passer la correspondance étrangère, comme s'il ne comprenait pas une parole à ce genre de travail.

Mais on en vint au détail des comptes du mois; il leva la tête.

M. de Calonne venait d'ouvrir un mémoire relatif à l'emprunt projeté pour l'année suivante.

Le roi se mit à faire des hachures avec fureur.

—Toujours emprunter, dit-il, sans savoir comment on rendra; c'est pourtant un problème cela, monsieur de Calonne.

—Sire, un emprunt, c'est la saignée faite à une source, l'eau disparaît d'ici pour abonder là. Il y a plus, elle se voit doublée par les aspirations souterraines. Et d'abord, au lieu de dire comment paierons-nous, il faudrait dire : comment et sur quoi emprunterons-nous ? car le problème dont parlait Votre Majesté n'est pas avec quoi rendra-t-on, mais bien trouvera-t-on des créanciers ?

Le roi poussa les hachures jusqu'au noir le plus opaque; mais il n'ajouta pas un mot: ses traits parlaient d'eux-mêmes.

M. de Calonne ayant exposé son plan, avec l'approbation de ses collègues, le roi prit le projet et le signa, bien qu'en soupirant.

—Maintenant que nous avons de l'argent, dit M. de Calonne en riant, dépensons.

Le roi regarda son ministre avec une grimace, et de la hachure fit un énorme pâté d'encre.

M. de Calonne lui passa un état, composé de pensions, de gratifications, d'encouragemens, de dons et de soldes.

Le travail était court, bien détaillé. Le roi tourna les pages et courut au total.

—Un million cent mille livres pour si peu ! Comment cela se fait-il ?

Et il laissa reposer la plume.

—Lisez, sire, lisez, et veuillez remarquer que, sur les onze cent mille livres, un seul article est porté à cinq cent mille.

—Quel article ? monsieur le contrôleur général.

—L'avance faite à Sa Majesté la reine, sire.

—A la reine ! s'écria Louis XVI.... Cinq cent mille livres à la reine ! Eh ! monsieur, ce n'est pas possible.

—Pardon, sire; mais le chiffre est exact.

—Cinq cent mille livres à la reine ! répéta le roi. Il faut qu'il y ait erreur. La semaine dernière.... non, la quinzaine dernière j'ai fait payer le trimestre à Sa Majesté.

—Sire, si la reine a eu besoin d'argent—et l'on sait comment Sa Majesté en use,—il n'est point extraordinaire.....

—Non, non ! s'écria le roi qui éprouva le besoin de faire parler de son économie et de concilier quelques applaudissemens à la reine quand elle irait à l'Opéra; la reine ne veut pas de cette somme-là, monsieur de Calonne. La reine m'a dit qu'un vaisseau vaut mieux que des joyaux. La reine pense que si la France emprunte pour nourrir ses pauvres, nous autres riches, nous devons prêter à la France. Donc, si la reine a besoin de cet argent, son mérite sera plus grand de l'attendre ; et je vous garantis, moi, qu'elle l'attendra.

Les ministres applaudirent beaucoup cet élan patriotique du roi, que le divin Horace n'eût pas appelé *Uxorius* en ce moment.

Seul, M. de Calonne, qui savait l'embarras de la reine, insista sur l'allocation.

—Vraiment, dit le roi, vous êtes plus intéressé pour nous que nous-mêmes. Calmez vous, monsieur de Calonne.

—La reine, sire, m'accusera d'avoir été bien peu zélé pour son service.

—Je plaiderai votre cause auprès d'elle.

—La reine, sire, ne demande jamais que forcée par la nécessité.

—Si la reine a des besoins, ils sont moins impérieux, je l'espère, que ceux des pauvres, et elle en conviendra toute la première.

—Sire....

—Article entendu, fit le roi résolument.

Et il prit la plume aux hachures.

—Vous biffez ce crédit, sire ? fit M. de Calonne consterné.

—Je le biffe, répondit majestueusement Louis XVI. Et il me semble entendre d'ici la voix généreuse de la reine, me remercier d'avoir si bien compris son cœur.

M. de Calonne se mordit les lèvres. Louis, content de ce sacrifice personnel héroïque, signa tout le reste avec une bonne foi aveugle.

Et il dessina un beau zèbre entouré de zéros, en répétant :

—J'ai gagné ce soir cinq cent mille livres, une jolie journée de roi, Calonne; vous donnerez cette bonne nouvelle à la reine; vous verrez, vous verrez.

—Ah ! mon Dieu ! sire, murmura le ministre, je serais au désespoir de vous ôter la joie de cet aveu. A chacun ses mérites.

—Soit, répliqua le roi. Levons la séance. Assez de besogne quand la besogne est bonne. Ah ! voilà la reine qui revient; allons-nous au devant d'elle, Calonne ?

—Sire, je demande pardon à Votre Majesté, mais j'ai ma signature.

Et il s'esquiva le plus promptement possible par le corridor.

Le roi alla bravement et tout épanoui au devant de Marie-Antoinette, qui chantait dans le vestibule, en appuyant son bras sur celui du comte d'Artois.

—Madame, dit-il, vous avez fait une bonne promenade, n'est-ce pas ?

—Excellente, sire, et vous, avez-vous fait un bon travail ?

—Jugez-en, je vous ai gagné cinq cent mille livres.

—Calonne a tenu parole, pensa la reine.

—Figurez-vous, ajouta Louis XVI que Calonne vous avait porté sur le crédit pour un demi-million.

—Oh ! fit Marie-Antoinette en souriant.

—Et moi.... j'ai biffé. Voilà cinq cent mille livres de gagnées d'un revers de plume.

—Comment, biffé ? dit la reine en pâlissant.

—Tout net; cela va vous faire un bien énorme. Bonsoir, madame, bonsoir.

—Sire ! sire !

—J'ai grand faim. Je rentre. N'est-ce pas que j'ai bien gagné mon souper ?

—Sire ! écoutez donc.

Mais Louis XVI sautilla et s'enfuit, radieux de sa plaisanterie, laissant la reine ébahie, muette et consternée.

—Mon frère, faites-moi chercher M. de Calonne, dit-elle enfin au comte d'Artois, il y a quelque mauvais tour là-dessous.

Justement on apportait à la reine le billet suivant du ministre :

"Votre Majesté aura su que le roi avait refusé le crédit. C'est incompréhensible, madame, et je me suis retiré du conseil malade et [illegible]."

—Lisez, dit-elle en passant le billet au comte d'Artois.

—Et il y a des gens qui disent que nous dilapidons les finances, ma sœur ! s'écria le prince. C'est là un procédé....

—De mari, murmura la reine. Adieu, mon frère.

—Recevez mes complimens de condoléance, chère sœur, me voilà averti, moi qui voulais demander demain.

—Qu'on m'aille quérir Mme de La Mothe, dit la reine à Mme de Misery, après une longue méditation, partout où elle sera et sur-le-champ.

ALEXANDRE DUMAS.
(A continuer.)

☞ On nous prie d'annoncer la vente qui doit se faire le mardi, 15 janvier 1850, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, par le ministère de P. E. Tricou, encanteur, des propriétés ci-après décrites, appartenant à la succession de Théophile Fortier—Un certain morceau de terre situé dans la paroisse Jefferson, à environ 15 milles de la Nlle-Orléans, rive droite du fleuve, et de 105 actions du fonds capital de la Banque de l'Union.—Aussi, 30 esclaves de choix.

Grande vente de Marchandises Sèches.

☞ Les acheteurs de marchandises sèches sont invités à assister à la vente de plus de 200 colis qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures, au magasin d'encan de F. H. Petitpain, rue du Canal, No 7, au premier. L'assortiment est un des meilleurs et des plus considérables offerts en vente publique depuis plusieurs années et mérite l'attention des acheteurs.

LISTE MARITIME,

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPÉDIÉS.—

Navire Jane, Crowell, pr Trieste.
John Baring, Watson, pr New-York.
Barque Roxana, Curling, pr Philadelphie.
Apthorp, Blake, pr San Francisco.
Harriet & Martha, Leslie, pr Charleston.
Agenora, Skillings, pr Boston.
Nancy Treat, Littlefield, pr New-York.
Wm Chase, Sweetser, pr New-York.
Mary Ellen, Kinsman, pr Boston.
Brick Marsland, Garcia, pr Philadelphie.
Fashion, Kirwan, pr Baltimore.
Geo Washington, Knowlton, Philadelphie.
Goelette Gen Worth, Post, pr Sisal & Campêche.
Louisiana, Prichett, pr Charleston.
Star, Parker, pr Lavacca.
Steamer Gen Scott, Anahelz, pr Cincinnati.

—ARRIVÉS.—

Steamship Palmetto, Smith, de Galveston.
Steamship Globe, Boshner, de Brazos Santiago.
Navire Buena Vista, Dinsmore, du Havre.
Viola, Jameson, du Havre.
Nathan Hanan, Adams, de Brazos Santiago.
Antoinette, Bola, de Vera Cruz.
Meguntiook, Fairbanks, de Rio Janeiro.
Tennessee, Cook, de New York.
Barque Thames, Kinnie, de Liverpool.
Thomas, Fish, de Key West.
Hyperion, Perkins, de Vera Cruz.
Leontine, Thomas, de Brême.
Indian Queen, Drummond, de New-York.
Edward, Dearborn, de Barbadoes.
Brick Moxy, Barton, de Savannah.
Acadian, Chase, de Salt Key.
Irwing, Robinson, de Ragged Island.
Goelette Major Barbour, Arnold, de Brazos St Iago.
Fairy, ——, de la Pointe.

—STEAMERS.—

John Adams, Jones, de Cincinnati.
Aberdeen, Cloudis, de Camden.
Princess, Fairchild, de Bayou Sara.
Gen Worth, Muir, de Skipwith's Landing.
Dove, Box, de Louisville.
Flora, Jenkins, de Vermillion.
Patrick Henry, Crosley, de Louisville.
Saxe Weght, O'Neal, de Cincinnati.
Bulletin, Church, de Memphis.
Montgomery, Estes, de Princeton.
Anna, Hinkley, de Bayou Glaize.
Gen Lane, McPherson, de Louisville.
Corinne, Johnson, de Vermillionville.
Jamestown, Leake, de Nashville.
Alvarado, Wilson, de Fields Mills.
Gen Taylor, Powell, de Donaldsonville.
De Verona, Wilson, de Point à la Hache.
Hope, Turgeon, de Donaldsonville.
Mary Foley, Dufrene, de Lockport.
Empire, Makin, de Louisville.

TELEGRAPHE D'ALGERS.

Passe Sud-Ouest, 12 janv. 6 h. 1/2 P. M.
Navire Mulford, 50 jours, de Rotterdam, avec des marchandises et des passagers.

Au bas du fleuve et montant:
Navire Columbia, Snell, de Rio Janeiro.

—MEMORANDA.—

NEW YORK, 4 janvier—Expédié, navire Hudson, White, pour la Nlle-Orléans.—Partis, navire Champlain, Decan, do, Rose Standish, Magna, pour la Nouvelle-Orléans.

BOSTON, 2 janvier—Expédiés, navire Hindostan, Cushing, pour la Nlle-Orléans; navire Unicorn, Pollard, do, navire Ashland, Harding, do, navire Seth Sprague, Wadsworth, do.

CHARLESTON, 6 janvier—Arrivée, goelette Mary Elizabeth, Lennon, de la Nlle-Orléans; expédié, brick Foster, Lovett, pour la Nlle-Orléans.

PORTLAND, 1 janvier—Expédié, navire Tornado, pour la Nlle-Orléans.

Chargement du navire Viola, du Havre.

50 paniers vin J Pinet & Co, 6 caisses fromage, 8 [illegible]—2 do J Hubert & Co—1 do A M Nathan & Co—24 do A Guenon—2 do J B Esmer—3 do F Bona—20 do F Hubert & Co—3 do J Durand—75 do Barelli & Co—15 do R Binoche—2 do N Kock—4 do J P Whiting & Co—250 do A & M Heine—12 do Harthropp & Vebrenbach—2 do R W Urquhart—1 do P Tricou—2 do P Alleret—2 do Chaumond & Boulanger—1 do Leverrier—1 do E Blanchard & Co—1 do F Lacroix—3 do V Aicard—4 do T F Minville—1 do B Durand—1 do Lorne & Fros—21 do Richard & Feste—1 do V Blondeau—1 do C Olier & Co—1 do A Tete—11 do J Gauche—5 do F Fuentes & Co—14 do L Haas—1 do E Leon—14 do Dufour Durand & Co—2 do O Talamon—2 do H de Guer & Riffard—7 do H Bonabel—2 do Thos Meddley & Co—1 do D H Holmes—6 do P & Reilly—2 do F Poutz—1 do V Hebert—35 do J Lewis—4 do J Moreau—3 do C J Boblecke—1 do ordre—20 caisses liqueurs J N Curien.
139 passagers d'entrepont.

Chargement du navire Buena Vista, venant du Havre.

90 paniers vin F Thomas—2 colis marchandises J Montgomery—2 do J Boudier—1 do Schmidt & Co—1 do Pasquier Frères—1 do Layton & Co—2 do Emmanuel & Co—25 do C Blondeau & Co—10 do Honold & Lemone—3 do J & J Tardos—6 do C Brickie—15 do David & Meyer—21 do Richard & Feste—7 do L Richard—10 do Pinsard & Rey—1 do C Honold—4 do J Menard—1 do Kemble & Bro—4 do Laon Bro—1 do M Girel—1 do C Rousselon—1 do J Landis & Co—1 do J Levois—35 do Perinaud—14 de Thos Medley & Co—1 do J Louvier—10 do M Miller—5 do W & D Urquhart—1 do J P Duconge—2 do J Currien—2 do B Durand—6 do T F Minvielle—1 do J J Albert—10 do Lorne & Frois—1 do Prehn Clegg & Co—1 do C Bourny—3 do D Cestia & Co—2 do D H Holmes—1 do L Rapp & Co—1 do H de Goer & Riffard—4 do J Burnside & Co—1 do Grouhel—4 do O'Talamon—3 do Dufour Durand & Co—1 do J H Emmer—3 do, 160 paniers vin à ordre—1000 damejeannes J Wilbern—200 paquets d'osier, Richard & Feste—1 voiture G Guth.
147 passagers d'entrepont.

LIGNE DE CUNARD.
D'ANGLETERRE.
Canada, pour New-York.................le 29 Décembre
D'AMERIQUE.
Canada, de New-York...................le 23 Janvier

LE soussigné ayant acheté le fonds de magasin ainsi que les créances de F. & J. Lacoste, rue Royale No 105, continuera le même genre d'affaires.
Toutes les créances seront recouvrées en son nom.
1r jan—1 J. L. BOULNOIS.

REÇU par le navire Radius, venant du Havre, 40 caisses absinthe et kirsch de Berthoud Fils, Couvet, à vendre par J. N. CURIEN.
14 janv—a 25, rue Condé.

EN débarquement des navires Viola et Buena-Vista, venant du Havre :
100 caisses absinthe et kirsch de Yersin & Lecoultre et de Ed. Pernod, étiquettes à la croix fédérale.
2 tonneaux fromages de Gruyère, véritable, à vendre par J. N. CURIEN,
14 janv—a 25, rue Condé.

LE soussigné étant en correspondance directe avec les principaux fabricants d'absinthe suisse, tels que Ed. Pernod, Yersin & Lecoultre, Berthoud Fils, C. F. Berger &c., a constamment en main un assortiment de leurs produits qu'il offre aux prix les plus avantageux.
J. N. CURIEN,
14 janv—a 25, rue Condé.

AYANT droit au drawback.—40 caisses kirsch, importation de la Suisse, à vendre par
J. N. CURIEN,
14 janv—a 25, rue Condé.

A LOUER.—La propriété, Salle de Bal et dépendances, connue sous le nom de STE-HELENE. S'adresser à
GARNIER FRERES,
14 janv—8 No 15, rue Conti.

A VENDRE EN MAGASIN :
Vins rouges et blancs de différentes qualités, pour familles, cognac, vin de Madère, huile d'olive, Pinguoil, champagne, damejeannes et bouchons.
GARNIER FRERES,
14 janv—8f No 15, rue Conti.

Graines. Graines.

LE soussigné vient de recevoir par les navires Ozembridge, Caledonia Brander et Hero, 20,000 pieds d'Asperges de 3 ans.
500 pieds beaux Dahlias doubles;
300 pieds de Rubarbe; 4 variétés Maïs du Nord.
Aussi—30 boisseaux Pois anglais: Washington précoces, Impérial bleu, et double fleur Graines à ensemencer; Millet; Clous de girofles rouge et blanc; Mousse, etc. D. MAUPAY,
14 jan 95 rue du Canal.

LIQUEURS—31 caisses Absynthe, Kirsch et liqueurs assorties. A vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co,
14 jan 17 et 19 rue St. Louis.

VIN de Madère—3 quarts de pipe Vin de Madère supérieur. A vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co,
14 jan 17 et 19 rue St. Louis.

SARDINES et Petits Pois. 4 caisses Sardines de 30/2 boites chaque; 7 caisses Petits Pois de 24 boites chaque. A vendre par
EUG. ROCHEREAU & CO,
14 jan 17 et 19 rue St. Louis.

CERISES à l'eau-de-vie—48 caisses. Cerises à l'eau-de-vie, de 12 bouteilles chaque.
A vendre par EUG. ROCHEREAU & Co.
14 jan 17 et 19 rue St. Louis.

BOTTES, BRODEQUINS, SOULIERS—226 colis actuellement en déchargement des navires Wave, Geo. Green et Michael Angelo, comprenant un assortiment de marchandises communes et fines, à vendre par
G. W. DUNBAR,
14 janv 30, rue Douane.

DETENU dans la geôle de la paroisse St-Charles, le nègre ROBIN, se disant appartenir à M. Lousteau, de St-Jean-Baptiste; le dit esclave est âgé d'environ 21 ans, mesure 5 pieds 6 pouces, et a un [illegible]. Le propriétaire est prié de réclamer le dit esclave [illegible]
[illegible] M. ST MARTIN, Shérif.

C[illegible]
14 déc 20, Vieille Levée

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.
Samedi soir, 12 janvier 1850.

La demande de coton a été assez active ; les ventes de la journée s'élèvent à 4,000 balles aux cours pleins.

500 boucauts de sucre et 800 barils de mélasse ont changé de mains aux anciens prix.

1,500 barils de farine ont été faits à des prix très fermes. 3,000 sacs de maïs ont été vendus à 47 cts le boisseau.

Les provisions sont en bonnes demandes, et le porc a haussé :—Mess, $9 75 à $10—Mess bouf, $11 à $11 50—Prime, $7 50 à $7 75. La graisse est toujours en demande pour l'exportation.

Le whiskey rectifié vaut 22 à 22½ cts le gallon.
Le change est le même.
Un navire a été frété pour le Havre à ¾ cts.

☞ POUR CHAGRES via HAVANE—Le steamship FALCON, Lieut. H. H. Hartstein, de la marine des Etats-Unis, partira de son Wharf, vis-à-vis la rue Ste-Marie, Lafayette, mardi prochain, 15 courant, à 8 heures du matin. Les passagers sont priés de se trouver à bord à cette heure.
PARADISE, LAWRASON & Co.
La malle pour la Californie sera close à la poste lundi soir, 14 courant, à 7 heures. 10jv

AVIS.

AYANT appris que des bruits circulaient à la Nouvelle-Orléans, qu'il existait un certain billet de quatre mille piastres, signé par B. Landreaux et par moi, et endossé par M. Villeneuve Le Blanc, je déclare que ces bruits sont faux, et je préviens le public de ne pas recevoir en paiement ou négocier ledit billet,—n'en ayant jamais signé d'une pareille somme, je ne le paierai pas à son échéance. AUGUSTIN LE BLANC.
Ouest Bâton Rouge, 10 janvier 1850.
12jan—12f

Magasins à louer.

Trois beaux magasins dans la rue Poydras, près de St. Charles, avec maison de résidence et cuisine. S'adresser No. 35, rue Royale, à
12 jan—12f A. TRUDEAU.

CHANGE sur New-York à vue et à 60 jours, à vendre par SECOMBE & VOORHEES,
12jan 14, rue Tchoupitoulas.

HUILE DE BALEINE—5,000 gallons huile pure, blanche et naturelle, pour l'hiver, à vendre par J. W. STANTON & Co,
12 jan encoignure Magasins et Lafayette

AVIS—Le soussigné ayant acheté le fonds de magasin, ainsi que les créances du *Panier Fleuri*, situé à l'encoignure des rues Royale et St-Louis, a l'honneur d'informer le public qu'il continuera le même genre d'affaires, et que toutes les créances dudit magasin seront recouvrées en son nom.
10jan—6f ADOLPHE BLACHE.

Bareges—Bareges.

Au No 6, rue de Chartres.

NOUS recevons en ce moment le plus grand et le plus bel assortiment de Bareges, que nous offrons en vente à 25 et 30 cents par yarde.
GIQUEL & JAMISON,
10jan No 6, rue de Chartres.

L. BINOCHE
Encoignure Chartres et Bourse,

A L'HONNEUR de prévenir les dames, que lundi prochain, 15 janvier, il mettra en vente un assortiment de grandes nouveautés, en soieries, bareges et autres articles, reçus par les derniers arrivages d'Europe. 10jv—6

VENTE AU PRIX COUTANT POUR LIQUIDATION.—Soieries, dentelles, broderies, bas, indiennes, couvertures françaises et mérinos, en général, marchandises françaises et du pays au prix coutant. Les soussignés étant sur le point de liquider leur magasin de détail établi No 50, rue du Canal, offrent au prix coutant toutes leurs marchandises d'hiver, en un mot tout ce qui comprend leur stock provenant d'importation récente.
E. VALMONT & Co,
50 rue du Canal, encoignure de la Bourse,
10 janv Poste.

TROUVÉ dans le fleuve vis-à-vis le marché à la viande, une YOLE en fer vert appartenant probablement à un steamboat. Le propriétaire est prié de la réclamer au No. 134, Vieille Levée, entre les rues Madison et Dumaine, en payant les frais. 10 jan—6

A LOUER—Un bureau au premier étage dans une des meilleures situations de la ville. S'adresser à No. 26, Poydras. 10 jan

PERDU

DANS la soirée du 9 courant, un bon de la 1ère Municipalité, No. 818, en faveur de la Cie. de pompiers Jefferson No. 15, du 1r déc. dernier, de la somme de $200
Avis est donné par le présent de ne pas négocier le dit bon, le paiement en ayant été arrêté au Trésor. La personne qui l'a trouvé recevra la récompense de la Compagnie, en le rapportant au Trésorier, John A. Gallagher, encoignure Douane et Marais. 11jv—3f

AVIS—Le public est prévenu qu'à dater de ce jour je révoque la procuration que j'ai donnée à M. R. Sanson pour l'administration des affaires que je lui avais confiées.
Nlle-Orléans, le 9 janvier 1850.
11jv—6f VILLENEUVE LEBLANC.

UN BON JARDINIER, connaissant la culture du pays, trouverait de l'emploi en s'adressant à M. Veisson à l'encoignure Moreau et Mandeville, Troisième Municipalité. 11 janv—6

AUX PLANTEURS SUCRIERS.

UNE personne, qui a acquis une grande expérience en qualité de planteur, [illegible] et à la [illegible] à fond l'art du sucrier désire trouver à s'engager pour diriger une plantation en Louisiane, avec la certitude de pouvoir donner entière satisfaction dans cet emploi. Les renseignemens les plus satisfaisans seront donnés.
S'adresser par écrit à N. boîte M No 7, à la poste de la Nlle-Orléans. 31déc—6v

EN magasin et à vendre par les soussignés :
100 barriques vin rouge de Marseille.
50 do do Château Guimont,
25 do do St Julien,
10 do do St-Emilion.
170 barils vin Madère, 150 do vin Oporto.
500 caisses vin rouge St-Julien et Côte Rôtie,
20 do vin Muscat,
100 do vermicelli et maccaroni,
1200 paniers huile d'olive de 16 et 24 onces,
50 paniers champagne Cordon Bleu,
15 demi-pipes cognac, 10 caisses eau de vie,
25 balles de 30,000 bouchons réguliers,
100 paniers bouteilles vides, 22 onces.
PAUL JUGE FILS & CO.
11 janv 67 rue St-Louis

Au Drawback.

50 paniers champagne Cordon Bleu,
50 caisses absinthe,
30 caisses huile d'olive, 21 onces,
200 do vin rouge St. Julien.
A vendre par PAUL JUGE FILS & CO,
11 janv—15f 67, rue St Louis.

AMANDES EN DEPOT—
40 barils amandes douces pour dragées.
10 do do amères.
5 do noyaux d'abricots.
En débarquement du navire Buenaventura et à vendre par P. CUSACHS,
11 jan enc St-Philippe & Condé.

EAU-DE-VIE EN DEPOT—
30 barils eau-de-vie Espagnole 36 degrés, en débarquement du navire Buenaventura, à vendre par P. CUSACHS,
11 jan encoignure St-Philippe & Condé.

EN MAGASIN—50 barriques vin rouge Montferrand.
10 barriques vin rouge de Queyries.
12 do do Cantenac.
200 caisses vin St-Julien; 1100 do St-Estèphe.
20 cognac La Rochelle, 4e preuve.
10 do J. & J. Prop & Co.
6 barils vinaigre de vin blanc.
A vendre par FDO. DE FUENTES & Co.,
9jv 22, Vieille Levée.

VENANT d'arriver par le navire Cephalide, de Bordeaux,
20 barriques vin rouge Montferrand; 2,000 caisses St-Estephe; 20 cognac, 4e preuve, La Rochelle Nos 1 et 20 do No 2.
30 barils cognac, marque anglaise.
A vendre par FDO DE FUENTES & Co,
9jv 22, Vieille Levée.

CONFITURES DE LA HAVANE—6 cardes confitures de la Havane en petites boites, en magasin et à vendre par
FDO. DE FUENTES & Co,
9jv 22, Vieille Levée.

CIGARES DE LA HAVANE—77,800 en débarquement de la barque Millaudon, à vendre par
9jan B. VALLS, 37, Commune.

PETARDS—300 caisses en débarquement du navire Hero, à vendre par
E. J. HART & Co,
8 jan 79 rue Tchoupitoulas

70 PIECES à eau provenant du navire Radius, à vendre par V & F MAIGNAN,
8 jan 85 et 87 rue St-Louis

CIGARES—25,000 Regalias en déchargement du brick Adams Gray, de la Havane, à vendre par J. M. CABALLERO,
8jv 39, Vieille Levée.

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment de choix, toujours en mains, et à vendre par
J. M. CABALLERO,
8jv 39, Vieille Levée.

CIGARES DE LA HAVANE—104,350, de différentes marques, en débarquement du brick Adams Gray, à vendre par B. VALLS,
8jv 37, rue de la Commune.

CHAUX—500 barils chaux fraîche des carrières de marbre du cap Girardeau, en débarquement des bateaux St Louis et Josiah Lawrence, à vendre par F. H. MONSSEAUX,
8nov 218, rue St Louis.

LES soussignés préviennent le public que leur Bazar Louisianais a été transféré du No. 54, rue Condé, au No. 26, rue de Chartres, encoignure Conti, où ils tiendront constamment une grande variété d'articles de fantaisie et mercerie.
En attendant le Vesta et le Philoland, du Havre ils ont reçu par la Créole, entre autres articles :
Voiture pour enfans, à 4 roues, ressorts en acier
Dabeahas à pinces ; ombrelles do ;
Chevaux à mécanique ;
Laine à broder; grand assortiment;
Modèles do; grande variété de Paris et Berlin;
Métiers do à pieds et sans, en palissandre e merisier;
Boucles en acier, nacre et galvanisé, pr ceinture
Toilettes papier mâché, très riches;
Bou'ons et ancr. fournitures pour do;
Bro'hes et bracelets; foulards;
Boites cordonnet; de fiche;
Rubans; ceintures; plumeaux, etc. etc.
S nov M. VIDAL & Co.

J. MENARD,
Rue de la Vieille-Levée, No 181, entre Quartier et Hôpital.

GRAINES DE JARDINAGE.

REÇU par les navires Brunswick et Oregon, un grand assortiment de graines potagères, oignons et griffes de fleur. La récolte de graines est faite spécialement pour le sousigné, elle est cette année très abondante, ce qui permet de vendre en gros, à très bas prix, et au détail, au prix les plus modérés. 3 nov

CHAUSSETTES EN LAINE — 100 douzaines chaussettes tricotées, à vendre par
FROST & CO.,
1er janv 10, rue des Magasins.

CASQUETTES—Fourrures, poil de veau marin, casquettes en drap et cirées, chapeaux de laine, etc., à vendre par
FROST & CO.,
1er janv 10, rue des Magasins.

HUILE DE BALEINE—300 gallons huile de baleine, [illegible] à vendre par
J. W. STANTON & Co.
8jan Encoignure Magasins et Lafayette

SOCIÉTÉ DES ORPHELINES.

L'ASSEMBLÉE annuelle des souscripteurs à la Société des Orphelines, sera tenue à l'asile de la rue Poydras, mercredi 16 courant, entre midi et 2 heures P. M., afin d'élire des directeurs pour l'année courante. 7jan—8f

Banque et Compagnie des Améliorations. Nouvelle-Orléans, ce 10 janvier 1850.

ATTENDU qu'il résulte du compte final des affaires de cette institution, que les créanciers par dépôts et par circulation prouvée à la 3me cour de District, ont droit à un second dividende de 5 03/100 pour cent. Avis est donné auxdits créanciers que ledit dividende sera payé au bureau des commissaires liquidateurs, rue St-Louis, à partir de lundi, 14 janvier courant et les jours suivants, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
Par ordre des commissaires.
11 jan—10 L. BERNARD, secrétaire.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE,
Nlle-Orléans, 10 janvier 1850.

L'ÉLECTION annuelle des Directeurs par les actionnaires de cette institution, aura lieu lundi, 4 février prochain, à la Banque, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.
FREDERIC FREY,
11 jan—au 4 fev Caissier.

Avis aux contribuables de la 2e Municipalité.

Bureau des Collecteurs, 6 janvier 1850.

LES soussignés, collecteurs des taxes, appellent l'attention des contribuables aux résolutions suivantes :
Résolu—Que les taxes annuelles sur les propriétés mobilières et immobilières, situées dans cette municipalité, sont par le présent fixées pour l'année 1850, à deux piastres sur chaque cent piastres de la valeur fixée sur le tableau d'assessement des assesseurs de l'Etat, les dites taxes devant être dues et recevables le 1er décembre prochain.
Résolu—Qu'une réduction de 2 1/2 p. 0/0 sera allouée sur toutes taxes qui aura été payée au collecteur avant le 1er février prochain.
Résolu—Que sur toutes taxes ci-dessus décrites et non-payées le 1er février prochain un intérêt additionnel de 8 p. 0/0 sera ajouté, à dater du jour de la demande de paiement, conformément à la 5e section de l'acte du 10 mars 1834.
Résolu—Que le collecteur des taxes est autorisé à poursuivre judiciairement toute personne refusant ou négligeant de payer après demande. Il sera en outre du devoir de l'avocat chargé des collections, d'établir les poursuites sans nouvelles demandes, pourvu que les dites poursuites ne soient pas intentées avant le 1er février prochain.
Passé le 20 novembre 1849.
☞ Les reçus de taxes sont maintenant prêts au bureau des collecteurs, à la nouvelle municipalité, rue St-Charles.
W. MALCOLM, }
J. O. PIERSON, } Collecteurs.
11jv—6f SAM'L G. RISK. }

F. A. GONZALES,
Magasin de Fourage, encoignure Enghien et Casacalvo.

FOIN, maïs, avoine, son, à vendre au plus bas prix du marché. 3 nov—3m

E. CHAPMAN,
52, rue Tchoupitoulas (près Poydras.)
MARCHAND DE GRAINS ET DE FOIN
LES ORDRES SERONT PROMPTEMENT REMPLIS.
Références :— J. & R. GEDDES,
G. A. PYNCHON.
20nov—1an.

Gants de peau.

LES soussignés viennent d'ouvrir en déchargement du navire Rosendale, 500 douzaines gants de chevreau qualité très supérieure et confectionnés sur leur ordre.
P. & E. REILLY,
5 jan Encoignure Royale et Canal

Café et Grocerie à vendre.

POUR cause de maladie et de départ—Le café situé encoignure Dauphine et St-Louis; le dit établissement a un très beau stock de marchandises et une belle clientelle. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 5 jan—6

MARCHANDISES de printemps ayant droit au drawback, en débarquement des navires Manchester et Radius du Havre, à vendre à très bas prix, par les soussignés. Conditions libérales.
3 caisses organdis et gaze Pompadour, de Dollfus Mieg & Co,
5 caisses jaconats nouveautés do do
2 do organdis et Voland de Gros Odier, Roman & Co,
3 caisses jaconats petits dessins do do
2 do organdis nouveautés de Hartmann & fils
5 jan H DE GOER & RIFFARD.

MONSIEUR JEGOU, Bachelier ès lettres et ès sciences mathématiques, a l'honneur d'informer les parents qu'il donnera des leçons particulières de Mathématiques et de Français.

Mathématiques.

Arithmétique, Géométrie et leur application aux arts, au commerce et à la mesure des surfaces et des solides, Arpentage, Jaugeage, Algèbre, son application à la Géométrie et à la Mécanique, Physique et Chimie, leur application aux Arts et à la Mécanique. Les expériences de Chimie se feront sous les yeux des élèves. Les applications des principes de Mécanique auront pour but surtout les Machines en usage dans la Louisiane. Un cours sera aussi consacré à l'Analyse d'un discours français ou latin.
S'adresser à M. Hans's Academy, encoignure Rempart et Bienville. 4jan—1m

Institution Française et Anglaise.

MADAME VEUVE MONTILLY a l'honneur d'informer ses amis et le public, que de retour à la Nouvelle-Orléans pour s'y fixer elle ouvre de nouveau son externat de jeunes demoiselles.
Le patronage que ses élèves ont su s'attirer autrefois, leur prouvera que l'instruction y étant faite chez elle, et qui sont aujourd'hui l'ornement de nos salons, sont les recommandations que Mme Montilly offre aux parens qui voudront bien lui confier leurs enfans. Elle ne demande qu'une continuation de la faveur d'autrefois en promettant de redoubler d'efforts pour le développement et l'avancement des études, et s'efforcera de former à la fois le cœur et l'esprit.
Références—MM. Roselius, Fernet, Glaize, Fazende, Chenard, Delpeuch, Everhard, Boyer, Viosca, Maignan, Roderbee, Duvain, &c.
27 déc—7f 3 p.

Marchandises françaises.

REÇU par les navires Austerlitz, Perrière, William, Manchester, Rosendale et Radius, du Havre, les marchandises suivantes, à vendre en gros seulement :
2 caisses barège imprimé, couleur,
2 do do do glacé,
4 do do uni, couleurs assorties,
1 do do uni satin noir,
1 do do uni, couleurs assorties,
2 do grenadine soie unie, couleurs assorties,
1 do do rayure satinée,
4 do do à carreaux et à raies,
8 do jaconats, fond blanc, à petits dessins,
3 do tarlatan blanc, cerise, rose, blanc et noir,
1 do do do, fond couleur, à petits dessins,
3 do jaconats, mousseline et organdi nouveautés,
1 do percaline armure imprimée,
2 do foulards napolitains, satinés et rayés,
1 do tissu cachemire soie et coton,
1 do toile de l'Inde, soie et coton,
1 do châles fil, couleurs et blanc, grande nouveauté,
1 do mousseline et organdi, brodés couleurs,
2 do mousseline Jacquard, grand ramage,
1 do do damassé, satiné et à carreaux
1 do do suisse, unie et à carreaux,
4 do coutil fil et coton, genre nouveau,
2 do tissu Ste-Marie, à carreaux,
1 do piqué blanc, Nos assortis,
1 do rideaux mousseline brodée,
1 do do tulle do,
8 do mouchoirs batiste, brodés et à raies,
5 do merinos noir, double chaîne, 5/4,
3 do gants et mitaines, filet noir,
3 do rubans taffetas noir, Nos 1 1/2 à 22,
2 do ombrelles et parasols assortis,
1 do voilettes blanches et noires, et bandes (brodées,
1 do bas fil d'Ecosse, pour femmes,
1 do ruches soie, 15 1. couleurs assorties,
1 do parfumerie Monpelas,
2 do cartes à jouer, françaises et espagnoles
A vendre par J. LEVOIS,
11 janv 47, rue de Chartres, au premier.

MOUSSELINE ET JACONAT—Reçu par le navire Harkarvey, de Liverpool,
15 caisses mousselines et jaconats imprimés, 9/8.
A vendre par J. LEVOIS,
11jv 47, rue Chartres, au 1er.

MADRAS des Indes.—Reçu par le navire Adeline de Liverpool,
3 malles véritables Madras des Indes.
A vendre par J. LEVOIS,
11 janv 47, rue de Chartres, au premier.

LA société existant entre KERNAN et CABOCHE pour le Collège d'Orléans, est dissoute, de mon fait, à partir du 1er janvier 1850.
Nouvelle-Orléans, le 3 janvier 1850.
4 jan L. J. J. MALAVERGNE.

MARCHANDISES pour le marché mexicain, ayant droit au draw-back,
20 caisses coton en bobines de tous les numéros.
30 do fil en bobines, 150 et 200 yardes.
3000 grosses boutons en nacre, à vendre à bas prix pour du comptant. LOVE & HOGG,
4jv—3m Magasin de Quincaillerie, 105, Poydras

REÇU par le navire Amérique, de venant Bordeaux, à vendre par les soussignés,
30 barriques vin rouge St-Julien, St-Estèphe et Pape Clément, de diverses qualités;
20 demi-barriques vin blanc de Sauterne;
50 caisses de 12 b. vin rouge Pape Clément, 1841;
15 caisses de 12 b. vin blanc doux de Bergerac;
35 do fruits au jus, pêches, abricots, poires, framboises, mirabelles à l'eau-de-vie de Jh. Pascau, en bouteilles et demi-bouteilles.
25 caisses de 100/2 boites sardines de Jh. Pascau.
15 do de champignons, cèpes, petits pois, pâtés truffés et autres conserves.
SORBILHE & CO,
3jv—a enc Royale et Douane

A VENDRE en magasin par F. ROUMIEU, rue St-Louis, No. 26,
150 caisses curaçao, [illegible]
150 do do marasquin;
50 do do [illegible];
50 do do absinthe de Yersin & Lecoultre;
150 do do diverses marques;
150 paniers guignolet;
500 do anisette, diverses marques;
50 caisses eau de vie de Dantzick;
25 do kirsch-wasser;
20 paniers champagne, diverses marques;
75 do futailles cognac do do
30 barils whiskey, diverses qualités, Irish, Monongahela et Bourbon;
25 barils vin blanc;
100 caisses liqueurs communes;
100 do do surfine;
100 do do superfine;
100 do do extrafine, bouteilles gravées;
5 barils peach-brandy;
5 do cherry do
Madère, Porto, Bitter, Peppermint, Anisette en barils, &c. &c. 31nov

TABAC DE CUBA—60 balles tabac de Cuba ayant droit au drawback, à vendre par
J & J TARDOS,
30 jan 31 Vieille Levée

TABAC VUELTA DE ABAJO—Pour capes et tripes, à vendre en magasin, par
J & J TARDOS,
30 jan 31 Vieille Levée

TABAC DE JAVA—Qualité supérieure, à vendre par J & J TARDOS,
30 jan 31 Vieille Levée

SUCRE DE LA HAVANE—80 caisses sucre blanc, bonne qualité, à vendre par
MITCHELL & MARSHALL,
30 jan 38, rue Poydras.

RUM DE LA JAMAIQUE—Quelques pièces dans les magasins de la Douane, à vendre par
MITCHELL & MARSHALL,
30 jan 38, rue Poydras.

CAFÉ A VENDRE.

A VENDRE à l'amiable, le café connu sous le nom de "CAFÉ DES OUVRIERS," et situé encoignure St-Philippe et Dauphine. [illegible]

CHANGE SUR PARIS—[illegible]
7 déc [illegible]

LYCÉE DE LA 2me MUNICIPALITÉ.

LE cours du lycée commencera vendredi 31 courant, à 7 heures P. M. Le célèbre docteur MITCHELL, de Cincinnati qui doit faire 12 lectures sur l'astronomie, commencera au jour indiqué ci-dessus. Il sera suivi par d'autres professeurs de talents qui feront des cours dans les différentes branches des sciences, pendant l'hiver, ainsi que le prescrit l'ordonnance qui crée la bibliothèque et le lycée. Les prix d'admission aux cours entiers qui doit se composer d'environ 40 séances sont :
Billets pour un cavalier et deux dames, $ 8 00
do do pour une personne, 5 00
Entrée pour une seule séance, 50 c.
On peut se procurer des billets d'entrée en s'adressant à l'honorable J. Baldwin ou à l'un des membres soussignés du comité, ou au bibliothécaire. Les billets d'entrée pour une séance peuvent s'obtenir à la porte.
N. R. JENNINGS, } Comité de la bi-
EDWARD McPHERSON, } bliothèque et du
EDWARD RAWLE, } Lycée. 20déc—1f

Université de la Louisiane.—Département Académique.

Encoignure Commune et Philippa.

Professeurs pour la session de 1849—50
Latin et grec, Geo C. Anthon A. M. principal.
Mathématiques et anglais, C. W. Sears.
Classiques et anglais, W. C. Duncan A. M.
Langue et littérature française, Marc Roux.
Les prix varient de $4 à $10 par mois.
Il y a une classe pour les enfants au-dessous de 6 ans. GEO. C. ANTHON A. M. principal.
29 oct—6m

A VENDRE pour cause de mauvaise santé le Magasin de Modes, bien achalandé, situé encoignure St-Philippe et Condé. S'adresser sur les lieux à Madame Pandelung, qui engage les personnes à qui elle peut devoir de présenter leurs comptes qui seront soldés immédiatement, et prie ceux qui lui doivent d'avoir la bonté de payer leurs comptes. 7 janv—6

SOCIETE—Les soussignés ont formé une société pour les affaires de change, d'escompte et d'agence sous la raison de Matthews, Finley & Co. Bureau No. 26, rue du Camp, encoignure Commune. L. MATTHEWS.
L. A. FINLEY.
1er janv WM. WILSON MATTHEWS

LE soussigné ayant associé à ses affaires son frère, Julius Cramer, continuera le même genre d'affaires sous la raison CRAMER & CO.
A. CRAMER.
1janv—1m 27, Bienville

LE soussigné s'étant associé M. N. BORDE, à partir de ce jour continuera les affaires sous la raison sociale de Leopold Jeannet & Co.
Nlle-Orléans, 1er janvier 1850.
LEOPOLD JEANNET.

MARCHANDISES mexicaines au drawback—Indiennes anglaises 7/8, mousselines imprimées cachemires, bayetas, flanelles imprimées, canelle de Ceylan, batiste en couleur, papier florette, à vendre à bas prix et à des conditions raisonnables
R. D. BLOSSMAN,
7 jan No 12 rue Conti

BAYETAS & CANTONES—18 balles meilleures qualités des manufactures de M. John Edwards & Son, en déchargement du navire Adeline de Liverpool, à vendre par
R. D. BLOSSMAN,
18 déc 12, rue Conti.

BAREGES.—Ouvert par le soussigné un grand et superbe assortiment de bareges, hautes nouveautés, consistant en :
Bareges imprimés, do brochés,
Bareges écossais, rayés, unis et toutes couleurs,
Bareges noirs, unis et brochés.
Aussi :—Une grande quantité de broderies françaises de premier choix, telles que :
Pelerines en mousseline, do avec manches,
Cols garnis avec valencienne,
Chemisettes différens genres,
Cols pour enfans, mouchoirs brodés, très riches,
Mouchoirs à ourlets et unis,
Manchettes dentelles et brodés,
Bandes à jours et brodés.
Avec le plus grand assortiment de soieries, cachemires, merinos, mousseline de laine, alpaccas, et toute espèce de marchandises de fantaisie.
D. H. HOLMES,
1er jan Rue du Canal, entre Bourbon et Dauphine

LES héritiers ou parens de feu DONA VERONICA CAMBRE, de Matanzas, sont priés de s'adresser au soussigné pour affaire qui les concernent.
F. A. LULING,
Bureau No. 13, maisons neuves de Duncan, entre les rues Douane et Bienville. 29 déc—1m

LIQUIDATION.

A dater du 1er janvier 1850, le soussigné pour cause de cessation de commerce réduira les prix de toutes ses marchandises et ne vendra exclusivement qu'au COMPTANT.
D. E. MACARTY, 208, Bourbon.
29déc

FAYETTE FOUNDRY.
DAVID GRIFFEY, Propriétaire,
CINCINNATI (OHIO.)

LES soussignés nommés agents de cette fonderie, sont prêts à contracter pour
Machines à vapeur,
Moulins à sucre,
Moulins à scies,
Machines à dessécher,
Et en général pour toutes sortes d'ouvrages de fonderie qui seront garantis tant pour la qualité de l'ouvrage que pour celle des matériaux. M. Wm Tift, ayant une expérience de vingt années dans la construction des machines pour sucreries, espère pouvoir donner la plus entière satisfaction. S'adresser à WM TIFT, au Verandah,
ou à AUGUSTIN & THIBAUT,
25 déc—1m 10, rue Conti

No. 150, rue de Chartres.
JULES BOSSE & PINAUD, Coiffeurs,
Successeurs de L. Chabral.

ONT l'honneur de prévenir leur clientelle et le public en général, qu'ils viennent de recevoir par les derniers arrivages de France, un joli assortiment de marchandises, telles que cravates de soie, cols-cravates, cannes, parapluies, chemises toile, de coton, chemises en cachemire, ceintures et bretelles, chaussettes, caleçons en mérinos, peignes d'écaille, brosses, etc. etc. Un grand assortiment de parfumeries de Monpelas, dépôt de parfumerie de Lubin Guerlain. Véritables gants de Jouvin.
Fabrique de postiches, perruques, toupets, cachefolie, nattes, bandeaux, frisettes. Leçons de coiffure.
Salon pour la coupe des cheveux, au premier.
24 nov—1m

MARCHANDISES SECHES PAR COLIS.
N. BRADNER SMITH,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE,
No 89, rue Gravier (au Premier.

OFFRENT A VENDRE—Schalls rouges, crepe de Canton, brodé, 8/4.
Schalls blancs crepe de Canton, brodé, 8/4.
Do unis do do 8/4.
Do do do do brodés, orange écarlate, bleu, vert, &c.
Schalls levantine en couleur et à dessins, 8/4.
Do barège brodé, 8/4.
Do cachemire tout laine et imprimé, 8/4.
Echarpes, crepe de Canton, brodés et damassés—Gants en chevreau—Cravates en soie, noires—Mouchoirs brodés—Foulards de soie, petits dessins—Robes satin blanc brodées extra riche—Satin damassé, rose, blanc, bleu—Indiennes carrées et brochés, cachemire, roses, blancs, cheminées à raies, jaunes à raies, mexicaines à carreaux et jaunes à raies de fantaisie pour le commerce du Sud et avec les Indiens, Cambertis, Chambras, denims à raies, toile d'Amour, colombiens à raies, toilards assortis. 15nov—90f ms

Burgundy Port et Vin Madeira

LES soussignés offrent à vendre à arriver par le brick Loderbar, capitaine Shinner, attendu de Cadix :
1000 quarts barriques Burgundy Port, marque Lacave et Echecopa,
500 quarts barriques vin Madère do do.
Les vins ci-dessus sont de qualités supérieures et seront vendus en lots à la convenance des acheteurs
DUFOUR, WILLIAMSON & Co,
29 déc 35 rue Natchez

Grates—Grates

HUIT CENTS Grates de toutes les dimensions et de tous genres, en débarquement et à vendre par les soussignés, qui se chargent de les faire poser partout ou l'on pourrait le désirer.
S. MASPEREAU & Co,
16sept 22, rue Condé.

VICTOR
RUE ST-CHARLES No 16.

Importeur de marchandises françaises, anglaises et américaines,

A L'HONNEUR d'annoncer à ses habitués de la ville et de la campagne qu'il a fait l'ouverture de ses nouvelles marchandises françaises, reçues par les navires Brunswick, Charron, Naraganset, Créole et Vesta, du Havre, qu'il offre à vendre en gros et en détail.
5 caisses chapeaux soie extra-fin,
50 douz. chemises toile fine, nouveau modèle,
60 douz. do coton devant toile,
70 douz. do do couleurs assorties,
400 douz. gants Jouvin, do assortis.
Un grand assortiment de cravattes noires et couleur, chemises de flanelle, caleçons tricots, chaussettes blanches, écrues et en couleurs, mouchoirs pour hommes, do pour dames, garnis en valenciennes, nécessaires de toilette pour hommes et pour dames.
Porte-monnaies pour hommes et pour dames, cadre en acier, do do, double ressort, do cheminées de fer, do do, triple ressort, de visites à jour et à ressorts dorés, de carrés, coins argent, de forme gibecière, or et argent, do écaille incrusté, or et argent, do écaille, coins à filets, or et argent, coins en or, de écaille riche, coins à filets, or et argent, nécessaires en écaille, filets or et argent, peignes en écaille, en buffle et autres, riches cannes de fantaisie, armes et autres, parapluies de toutes qualités, boucles à tête en écaille et autres, un grand assortiment de parfumerie en belle qualité, fabrique de gants, toupets et frisettes, un grand assortiment de différents [illegible] pour Messieurs les coiffeurs, etc. etc.
VICTOR,
12nov 16, St-Charles, entre Canal et Commune

Vidanges Atmosphériques.

PAR LA POMPE PNEUMATIQUE, A LA VAPEUR.

F. DATICHY & E. CLAUDE.
336, rue Royale.

CE nouveau système est aujourd'hui le seul en usage en France, car on opère sans [illegible] sans aucune exhalaison fétide, maintenant en moins de deux minutes.
Nous prions donc MM. les propriétaires de ne pas confondre notre système avec celui de MM. nos confrères qui disent opérer par de nouveaux procédés désinfectants. 11 sept.

NOUVEAU SYSTEME DE VIDANGES A LA POMPE,

AVEC DESINFECTION.
TRIMAILLE, Entrepreneur,
[illegible] No. 9, [illegible]

[illegible]

CHARBONNERIE—Wagons de charbon [illegible]

Vermifuge Camomille de J. [illegible]

[illegible]

AMUSEMENTS.

Théâtre des Variétés
DE PLACIDE—RUE GRAVIER

Lundi soir, 14 Janvier 1850.

FAIR OKE WITH THE GOLDEN LOCKS, farce populaire. Le roi Lackmysoo : M. Placide, Graceful, Mme C. Howard.
Un grand divertissement par les premiers sujets suivi de : Most unwarrantable Intrusion par M. Holland. Le spectacle sera terminé par
LA JOTA ARAGONESA.
Premières loges et parquets 75 cts.
Secondes loges 50 "
Galerie pour les hommes de couleur 25 "

POSITIVEMENT LE DERNIER
GRAND CONCERT.

Mme BISCACCIANTI, et M. Strakosch, ont l'honneur d'annoncer que leur dernière brillante Soirée Musicale aura lieu
LUNDI SOIR, 14 JANVIER 1850,
AU LYCEUM HALL.
Dernière fois que Mme M. C. CABINI et Signor BISCACCIANTI, se feront entendre
M. T. BISHOP, le célèbre violoncelliste, a gracieusement offert son concours. Pour les détails voir l'affiche. Prix d'entrée : $1
☞ On peut se procurer des billets chez les principaux marchands de musique et dans les hôtels.
12 jan—2

SPECTACLE EXTRAORDINAIRE.
Salle Hôtel St-Louis.—L'entrée par la rue Royale.

MONSIEUR ADRIEN, premier magicien de France et de l'Europe, a l'honneur de prévenir le public qu'il donnera tous les jours une représentation qui ne laissera rien à désirer :
1re Partie :
Physique, Adresse, Illusion, Mécanique, Magie etc. etc ;
2me Partie :
Métamorphose extraordinaire, expérience dédiée aux dames.
3me Partie :
Le magnifique et nouveau MÉGASCORAMA.
Tous les jours le spectacle sera varié. Voir les affiches pour plus de détail.
Le bureau sera ouvert à 6 heures, on commencera à 7 heures précises. 29 déc—1m

SALLE DE BAL DU GLOBE.
Encoignure St-Claude et St-Pierre, près du Vieux Bassin.

LE propriétaire informe respectueusement ses amis et le public, que ce magnifique établissement ayant été réparé avec le plus grand soin et tout le goût possible, sera ouvert tout l'hiver.—Les bals auront lieu régulièrement tous les lundis mercredis, jeudis et samedis.
L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville, et rien ne sera négligé pour rendre les réunions les plus agréables possible. La police y sera active et l'ordre le plus sévère sera requis.
SALVADOR VIOSCA, propriétaire.
WHITLOCK, directeur.
N. B.—On trouvera réuni à cet établissement un café contenant des liqueurs et vins de premier choix ainsi qu'un restaurant pourvu des friandises les plus agréables. 16 oct—1f

BANQUE DE CITÉ.
Nouvelle-Orléans, 5 janvier 1850.

AVIS—Les détenteurs des billets de la Banque de Cité sont invités à les présenter au remboursement aussitôt que possible, afin de parvenir à retirer de la circulation tous les billets émis par cette Banque dont la charte expire le 1er mai prochain.
Par ordre de la direction :
7jan—2m E. J. PALFREY, Caissier.

Agence de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Soleil.

CETTE Compagnie a un capital productif de plus de UN MILLION DE PIASTRES, après déduction faite du scrip émis en 1846, montant à la somme de $887,450 et des valeurs additionnelles formant un actif de plus de $700,000
Un avance à ce bureau, encoignure Camp et Commune contre les risques de fleuves, de mer et d'incendie. L. MATTHEWS, agent
1er janv

Banque de la Louisiane.

L'ÉLECTION annuelle des Directeurs de cette institution aura lieu à la banque le lundi 28 janvier, entre 11 heures A. M. et 2 heures P. M.
R. M. DAVIS,
1er janv Caissier.

BANQUE DES ARTISANS ET COMMERÇANS.
Nlle-Orléans, 28 décembre 1849.

LES actionnaires sont prévenus que l'élection annuelle des Directeurs de cette Banque aura lieu lundi, 28 de janvier prochain, à la maison de Banque, rue du Canal, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M. G. CRUZAT,
28déc—7f Caissier

Compagnie d'Assurance des Négocians.
Nlle-Orléans, 13 octobre 1849.

L'ÉLECTION annuelle de sept Directeurs de cette Institution, aura lieu lundi 16 janvier 1850, au bureau de la Compagnie, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
Par ordre, A. SCHREIBER,
14déc—3jeom/16jan Secrétaire

Bureau du Rail Road de Carrollton et la Nouvelle-Orléans.

AVIS—Une élection des directeurs de la Compagnie du Rail Road de Carrollton pour servir pendant l'année courante, aura lieu 10 heures A. M. et 2 heures P. M.
CHARLES BAQUIE,
[illegible] Secrétaire.

ASSOCIATION CONSOLIDÉE DES CULTIVATEURS DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1849.

LES actionnaires de cette institution sont prévenus que l'élection annuelle de treize directeurs aura lieu conformément à la loi, au bureau de la Banque, lundi 4 février prochain, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M. A. MORPHY,
1 janv—12 pa Président.

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 29 décembre 1849.

LES Actionnaires de cette institution sont prévenus que l'élection annuelle de treize Directeurs aura lieu conformément à la loi, au bureau de la Banque, lundi 4 février prochain, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
31déc—12pa V. ALLAIN, Président.

LES soussignés se sont associés pour exercer ensemble la profession d'avocat.
M. M. COHEN,
DAVID C. LABATT,
24 juil—1a 22, Exchange Place, vis-à-vis le Bureau de la Poste.

Reçu par le navire Radius, arrivé du Havre, un assortiment complet de drogues, médicamens, produits chimiques, instrumens de chirurgie, &c. &c., à vendre à la pharmacie du soussigné, dont ci-dessous la liste d'une partie :
Sirop anti-phlogistique de Briant;
" pectoral de Lamouroux,
" de pointes d'asperges de Johnson.
" de digitale de Labélonye,
" de mou de veau de Dégenétais,
" pectoral de Nafé d'Arabie.
Pâte pectorale de Regnault.
" " de Mou de veau.
" " de reglisse aromatisée.
" " de Jujubes.
" " de gomme arabique candie.
Chocolat surfin à la vanille, de Ménier.
Fécule de patates et sémoule fraîches.
Huile d'amandes douces.
" de foie de morue.
Capsules d'huile de foie de morue.
" de baume de copahu de Mothes.
" " " d'Accault.
" " " de Raquin
Pilules ferrugineuses de Vallet.
" stomachiques de Ostbert.
Pastilles et dragées de Gelis et Conté.
Citrate de magnésie de Rogé.
Vin fébrifuge de Séguin.
Pommade de Fontaine, pour la peau.
Chlorure de soude de Labarraque.
Dragées vermifuges pour petits enfants.
Papier chimique de Fayard et Blain.
Irrigateurs de l'Eguisier, fonctionnant seuls.
Clyso-pompes de Bifer idem idem.
Vomitif et purgatif de Le Roy, par Cottin.
Cigarettes pour humer le camphre
Autres articles de Raspail, &c. &c.
A. A. PEYCHAUD,
11jan—3f 108, rue Royale.

Liquidation positive.

LES soussignés laissant les affaires et désirant écouler le plus promptement possible leur stock de marchandises sèches, annoncent au public qu'ils viennent de réduire tous les articles qu'ils ont en magasin, et engagent ceux qui veulent acheter à bon marché, de venir visiter leur assortiment. PAUL ALDIGE & CO,
4 jan—6e Maison Rouge, entre les deux marchés,

CHANGEMENT DE DOMICILE.

WM. ARMSTRONG annonce au public et à ses amis qu'il a transporté son ancien établissement de Quincaillerie, etc., au No. 52, rue de la Vieille Levée, entre Conti et St. Louis, ou on le trouvera avec un assortiment complet de marchandises françaises, anglaises et du Nord, récemment importées, et à des prix réduits.
Nouvelle Orléans, 30 décembre 1849.
31 déc—12 f

CHANGEMENT DE DOMICILE.
INSTITUTION
DIRIGÉE PAR
M. ET PAR Mme LEFOULLON,
RUE DU BAYOU,
ENTRE LES RUES DES REMPARTS ET ST-CLAUDE.

MONSIEUR LEFOULLON ayant fait l'acquisition d'une propriété rue St-Claude, entre Ursulines et Bayou, vis-à-vis l'Eglise de St-Augustin, dans le but de l'approprier au besoin de son institution, a l'honneur d'informer les familles qu'il y sera installé dans le courant de janvier prochain.
Monsieur et Mme Lefoullon profitent de cette circonstance pour exprimer leur reconnaissance aux personnes qui ont, jusqu'à ce jour, eu bien voulu leur accorder leur confiance. 28 déc—30

M. HENRY DE MARSAN,

DONT le nom est connu et comme écrivain et comme professeur, a repris ses leçons particulières en ville. [illegible]

[illegible] rue des Remparts No 73, entre Conti et Bienville.

EN débarquement du navire [illegible], de Bordeaux,
24 demi barriques vin blanc Haut Sauterne, à vendre par V. & F. MAIGNAN,
[illegible] 85 & 87, rue St-Louis

EN débarquement du navire Amérique, de Bordeaux,
100,000 bouchons, diverses qualités, à vendre par
V. & F. MAIGNAN,
[illegible] 85 & 87, rue St-Louis.

EN débarquement du navire Radius, du Havre, 80 caisses de 30 bouteilles vin Château Orange à vendre par V. & F. MAIGNAN
[illegible] 85 & 87, rue St-Louis

EN GROS ET EN DETAIL. [illegible]

PARFUMERIE DE PARIS

[illegible]